



**LEGENDE**

- Périmètre du permis d'aménager
- Application graphique du parcellaire cadastral
- Contour périmétrique des lots
- Limites de constructibilité
- Accès projetés des lots (position non-définie)
- Espaces communs : voirie interne, espaces verts et bassin de rétention collectif

Tableau récapitulatif des surfaces	
Terrain d'assiette	22 324 m <sup>2</sup>
Surface des lots : (1) à (12)	17 801 m <sup>2</sup>
dont PPNC	375 m <sup>2</sup>
Espaces communs	4 523 m <sup>2</sup>
(A) dont voiries	1 608 m <sup>2</sup>
(B) dont espaces verts	173 m <sup>2</sup>
(C) dont bassin collectif	2 495 m <sup>2</sup>
(D) dont sentier piétons	247 m <sup>2</sup>



La planimétrie est rattachée au système RGF 93, projection CC44.  
 L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de la France (N.G.F.), I.G.N. 69.  
 Les limites sont inopposables au tiers tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.  
 Levé et dressé par la SARI CHIVAS Géomètre Expert, selon topographie existante.  
 Bureau principal: Immeuble D3 134, Avenue de Magellan 30320 Marguerites Tel:04.66.75.28.37 Fax:04.66.75.07.80 E-mail:chivas.gemetre@orange.fr  
 Bureau secondaire: 38 Rue Piot 30390 Aramon. Tel:04.66.57.43.00 Fax:04.66.57.12.54 Mail:geometre.aramon@orange.fr